



PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

CABINET

**Arrêté préfectoral n° 24-2017-06-29-001
en date du 29 Juin 2017
portant approbation du Plan Départemental de Gestion d'une Canicule**

La Préfète de la Dordogne

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des Collectivités territoriales L.2212-1, L.212-2 et L.2215;

Vu le code du travail, notamment les articles L. 4121-1 et suivants, R. 4121-1 et suivants, R. 4532-14, R. 4534-142-1 et suivants;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 3131-4 à R.3131-9 et D. 6124-201 ;

Vu la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

Vu l'instruction interministérielle N° DGS/VSS2/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/2017/136 du 24 mai 2017 relative au Plan National Canicule 2017

Vu les avis recueillis par les services consultés sur le projet de plan départemental canicule de l'année 2017

Sur proposition de la Directrice de Cabinet ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^e : Le plan départemental de Gestion d'une canicule 2017 annexé au présent arrêté est approuvé.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet de contestation, sous forme de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou de recours contentieux formulé auprès du tribunal administratif de Bordeaux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Mme la directrice de cabinet, Mme et M. les sous-préfets d'arrondissement, M. le Président du Conseil Départemental, M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Mme la Directrice de la Délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé, Madame la Directrice Départementale de l'unité territoriale de la DIRECCTE, le chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles, l'ensemble des services et organismes mentionnés dans la mise en œuvre du plan départemental canicule sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Périgueux le 29 JUIN 2017

la Préfète,


Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC